

DANSE

pour violoncelle ou alto et guitare

Erik MARCHELIE

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE INTERDITE
Même partielle
(Loi du 11 Mars 1957)
constituerañ contrefaçñ
(Code Pénal, Art. 425)

Avec souplesse et fantaisie (♩ = 112)

Violoncelle

Guitare

mf

mf

5

BIII

10

15

dim.

BVII

BV

dim.

mf